

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026

Le six octobre deux mille vingt -six à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, Mme Audrey MAZUREK, M. Pascal VAUZELLE, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Didier VAUCHEL, Mme Ermelinda AMEAO, M. Thierry JOUE, Mme Rolande REBYFFE, M. Jean Claude SENAT, Mme Véronique DAVESNE, M. Jean-Michel TETU, Mme Ilda FELICIDADE, M. Priam PUCA, Mme Elena ROSSE, Mme Karen ROBIN, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, Mme Christina ANTUNES, M. Nicolas LHERBIER, Mme Vanessa WARSEE, Mme Céline WACOGNE, M. Patrick VISENTIN, Mme Cécile LAFFITTE, M. Benoît VANHERZECKE

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jean Jules MORTEO pouvoir à M. Nicolas LHERBIER
M. Abdel BABACI pouvoir à Mme Ermelinda AMEAO
M. Michel LAVENTURE pouvoir à Mme Rolande REBYFFE
M. Michael BOYER pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Laurent BARRAU pouvoir à Mme Cécile LAFFITTE,

Secrétaire de séance :

- M. Nicolas LHERBIER

N°20260610DEL66 : Adhésion au groupement de commandes pour les assurances IARD 2028-2031

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les contrats d'assurance de la collectivité constituent des marchés publics soumis aux dispositions du Code de la commande publique et qu'ils doivent, à ce titre, être régulièrement remis en concurrence.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) propose la constitution d'un groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurances Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD) pour la période du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2031. Ce groupement concerne notamment les assurances dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique et protection fonctionnelle.

L'adhésion à ce groupement permet à la commune de bénéficier de l'expertise du CIG dans la préparation et le suivi de la procédure de consultation tout en favorisant la mutualisation des besoins avec d'autres collectivités.

La convention constitutive prévoit que le CIG assure les missions de coordonnateur du groupement et procède à l'ensemble des opérations nécessaires à la préparation, à la passation et à la notification des marchés au nom des membres adhérents.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-2195 01343-20261007-2026 0610DEL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026**

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et vie économique du 22 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de procéder à la remise en concurrence des contrats d'assurances de la commune ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'intégrer un groupement de commandes permettant de bénéficier d'une mutualisation des procédures et de l'expertise du CIG ;

Considérant que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne assurera les missions de coordonnateur du groupement ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour dont 5 pouvoirs)

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2028-2031 ;

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

Pour extrait certifié conforme

Champagne-sur-Oise, le 07 octobre 2026

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 30 septembre 2026

Nombre de membres : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Dont pouvoirs : 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-2195 01343-20261007-2026 0610DEL